

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les localités suivantes peuvent affranchir à 40 c. les lettres pour Roanne et réciproquement : Coteau, Perreux, St-Vincent, St-Cyr-de-Pavière, Cordelle, Parigny, Comm-Vernay, Neulize, St-Marcel-de-Fel, St-Jodard, Pinau, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay-Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villereux, St-Maurice, Jillemontais, Cherieux, Lenigny, Ouches, Kiorges, Mably, Pouilly-s.-Charlieu, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1864, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo de la Loire et l'Echo Roannais.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Fery, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 7.

— MM. LAFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière leçon de la boîte au bureau.

4 h. 30 du matin, Saint-Etienne, Lyon et route, Saint-Symphorien Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolles, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

11 h. 30 du matin, Lyon, Clermont et route. 5 h. 50 du soir, Saint-Etienne, Montbrison 7 h. du soir, Paris, toute la ligne et au-delà Belmont, Charlieu, Pouilly.

8 h. du soir, Lyon, Tarare, Thizy et route.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 9 MAI, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Etreaux	Laplaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Arr.	Dép.
matin	5	5.35	6.37	7.50	8.58	10.11	11.51	12.37	12.57	13.37
matin	7.50	8.15	9.15	10.15	11.15	12.15	13.15	14.05	14.25	15.05
soir	4.25	4.50	5.50	6.50	7.50	8.50	9.50	10.40	11.00	11.40

Trains se dirigeant sur Paris.

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	Balagny	St-Jodard	Vandargues	St-Cyr-de-Pavière	Le Coteau	ROANNE	Arr.	Dép.
matin	5.35	6.15	7.15	8.15	9.15	10.15	11.15	12.15	13.15	14.15	15.05	15.45	16.25
matin	7.45	8.25	9.25	10.25	11.25	12.25	13.25	14.25	15.25	16.25	17.15	17.55	18.35
soir	12.15	12.55	13.55	14.55	15.55	16.55	17.55	18.55	19.55	20.55	21.45	22.25	23.05

Les trains qui correspondent avec Clermont par St-Germain-des-Fossés, sont ceux qui partent de Roanne à 8 h. 14 m. midi 30 et 5 h. 20. — Le train qui correspond avec Vienne par Givors est celui qui part de Roanne à midi 30 m. Tous les trains correspondent avec Vichy.

Roanne, le 22 Mai 1864

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail remarquable, lu aux sections des sciences et de l'industrie de la Société des arts de Saint-Etienne, et dont l'impression a été ordonnée dans ses Annales.

C'est un rapport remarquable, au fond et à la forme, il est dû d'ailleurs à la plume d'un homme compétent et distingué, d'un ancien élève de l'École Polytechnique, M. Loir, inspecteur des lignes télégraphiques de notre département.

Nos lecteurs se rappellent que M. Loir avait été désigné avec MM. Janicot et Marsais, ingénieurs, pour être adjoints, comme représentants des sections des sciences et de l'industrie de la Société d'agriculture de Saint-Etienne, aux membres de la commission qui a organisé le Concours international de labourage à vapeur à Roanne.

RAPPORT

Sur le Concours International de charrues à vapeur et sur les instruments agricoles du Concours Régional de Roanne (Loire).

Messieurs, je me suis honoré de vous adresser

Les concours de Roanne sont terminés. Vainqueurs et vaincus ont quitté le champ de ce pacifique combat, et, sous le chaume comme au château, dans les ateliers comme parmi les sociétés savantes, partout on discute les récompenses, partout on recherche les causes du succès de ses rivaux et les moyens de remporter à son tour la victoire.

Laissons aux gens plus compétents que moi le soin de signaler à votre attention les magnifiques animaux dont nous avons admiré, quoiqu'ignorant de la matière, les vastes proportions et l'énorme embonpoint, nous examinerons ensemble les instruments de toutes sortes, que l'homme, par son génie, a élevés presque au rang d'être vivants, en utilisant, pour multiplier sa force et sa puissance, les ressources que la nature a prodiguées autour de lui. Précieuse conquête, qui transforme en esclave de sa volonté la matière inerte, qui permet au cultivateur de développer son intelligence, en n'absorbant plus tout son être dans un travail pénible et abrutissant.

Peu de personnes ont été, malheureusement, admises à suivre dans leur ensemble les diverses expériences qui ont constaté la possibilité d'employer avec succès, dans l'agriculture, un assez grand nombre d'instruments. Il a pu en résulter des appréciations fausses et incomplètes, qu'il est de notre devoir de détruire ou de rectifier.

Quand il s'est agi d'examiner ces appareils agricoles, personne plus que moi ne pouvait être animé de sentiments de défiance plus profonds. Bien que pénétré de l'idée que le jour n'était pas éloigné, où les machines joueraient le principal rôle dans l'agriculture, je doutais encore et je craignais de voir cet immense résultat ajourné de nouveau. Avant d'étudier comment il a été obtenu, il me semblait utile de jeter un coup d'œil sur le passé, car de cette revue, rétrospective et sommaire doivent sortir d'utiles enseignements : l'introduction des machines et des instruments dans l'exploitation rurale ne remonte qu'à quelques années. Aussitôt leur apparition, les esprits entrepreneurs les accueillirent avec transport et sans réserve ; les cultivateurs, avec leur bon sens souvent trop retardataire, les repoussèrent. D'un autre côté, il était d'une haute importance d'encourager, par des récompenses, les efforts des chercheurs. Il en résulta que des machines, primées à titre d'encouragement seulement, furent achetées comme bonnes et durent bientôt être mises de côté à cause de leurs imperfections. Quelques-uns des hardis se découragèrent, et le paysan sourit de pitié et s'enfonça davantage dans son ancienne routine.

Telle est, actuellement, la disposition générale des esprits au moment des concours. Il nous semble donc indispensable d'éclairer l'opinion, en signalant les appareils qui, par la perfection de leur construction, par leur simplicité, leur prix d'achat, la quantité du travail produit et son prix de revient, sont susceptibles d'être admis avantageusement dans la pratique.

Les concours de Roanne a produit peu de systèmes nouveaux, mais il a permis de constater un progrès soutenu dans la construction. La science, du reste, ne procède pas autrement, et ce n'est

que par des tâtonnements successifs que la perfection s'acquiert.

La première question à étudier est celle de la culture à la vapeur. Jusqu'à ce jour, fort peu connue en France, la solution en semblait chimérique. Grâce au zèle et au dévouement infatigables de M. le comte de Vougy, président de la Société d'Agriculture de Roanne, et de M. le marquis de Poncins, qui n'a pas craint de descendre lui-même dans la lice, nous avons été admis à contempler ces puissantes locomobiles dont les organes allaient déchirer les entrailles encore vierges de la terre, pour les approprier à la culture. Rendons ici un hommage solennel à cette noble initiative. Tant d'efforts ne seront point perdus, et c'est à nous qu'il appartient de le montrer.

Je n'entrerais pas dans tous les détails des expériences auxquelles un jury aussi habile qu'expérimenté a cru devoir soumettre les trois concurrents : Howard, de Poncins et Ganneron ; le rapport détaillé qu'il prépare en fera suffisamment ressortir l'importance, et son travail restera certainement comme un témoignage éclatant de sa haute intelligence, de son zèle, et servira de point de départ pour tous les perfectionnements dont est susceptible cette question.

La culture à la vapeur est-elle possible ? Dans quelles conditions peut-elle être appliquée ?

C'est ce que nous allons examiner.

Ce problème se subdivise en deux parties bien distinctes, la culture à la surface ou labourage, la culture à grande profondeur ou défoncement.

Les trois concurrents ont pu cultiver dans le premier cas ; M. de Poncins seul a atteint le second résultat.

Dans les systèmes de MM. Howard et de Poncins, la locomobile est fixée et fait enrouler sur des treuils, soit dans un sens, soit dans un autre, un câble de quinze cents mètres de longueur environ qui entoure le champ à cultiver, et tire en va-et-vient des charrues à un ou plusieurs socs, ou un bâti en fer ou fonte, supporté par quatre roues, qu'on appelle cultivateur, et auquel s'adaptent des contres de différentes formes, destinés à scarifier ou à défoncer.

La machine Ganneron se compose simplement d'une locomobile locomotive munie d'un arrière-train d'un système de pioches. Elle doit parcourir tout le terrain à cultiver.

Grâce à la grande perfection de son outillage et à l'habileté consommée de ses manœuvres, le système Howard a scarifié et labouré à une profondeur variable de vingt à trente-deux centimètres, avec la plus grande vitesse et la plus grande économie. Il serait dangereux cependant de prendre pour base, dans la pratique, les résultats obtenus dans ces essais, car le travail a été environ d'un hectare par deux heures et demie de labourage, c'est-à-dire quatre hectares par journée de dix heures.

Il suffit d'avoir assisté à quelques épreuves pour rester convaincu que les hommes n'auraient pu supporter longtemps une fatigue aussi excessive. Mais, on peut très-bien admettre le chiffre de trois hectares par jour ; ce fait m'a été confirmé, du reste, par plusieurs personnes qui cultivent déjà en France au moyen de mêmes engins. En tenant compte du prix de la houille, du transport de la machine et de ses accessoires, de l'intérêt du capital, de son amortissement et de l'usure, l'expérience donne un chiffre de dépenses qu'on peut évaluer à 75 francs par jour. Le labourage d'un hectare reviendrait donc à 25 francs environ dans un terrain ordinaire.

Dans le système Howard, nous avons admiré l'élégance et la perfection de la locomobile à deux cylindres sortant des ateliers de Gannet, et des plus habiles constructeurs d'Angleterre, et l'embrayage des tambours où s'enroule le câble, qui mérite une description particulière, car il peut trouver une application assez fréquente dans l'industrie stéphanoise.

L'appareil, indépendant de la locomobile, se compose d'un axe moteur à deux pignons, au-dessous duquel sont placés les deux tambours dont l'engrenage n'est point embrayé à l'état de repos. Encastré dans la partie supérieure d'un bâti en fonte, un coussinet en bois s'engage sous la jante de chacun des treuils dont le centre est percé d'une ouverture d'un diamètre bien supérieur à l'axe. Il résulte de cette disposition qu'à l'état ordinaire, le coussinet de bois sert de support et de frein pour empêcher ou régulariser le

déroulement du câble.

Au moyen de leviers dont l'extrémité, sous forme d'anneau excentrique, enveloppe l'axe, on peut faire embrayer l'engrenage des tambours dans les pignons, en soulevant l'une ou l'autre bobine, et, par suite, la faire enrouler ou dérouler à volonté. Un des grands avantages de ce système est de permettre à l'homme préposé à la surveillance des câbles de débayer instantanément, sans attendre que la locomobile soit arrêtée. La conservation du câble joue un grand rôle dans l'économie du système ; aussi importait-il au plus haut degré de l'arranger avec ordre sur les tambours, en évitant avec soin les mous et les coques. Ce résultat a été obtenu au moyen d'un plateau de distribution. Placé à dix mètres environ en avant des treuils, il porte deux fortes poulies autour desquelles glisse le câble pour prendre ensuite n'importe quelle direction ; du côté des tambours, une troisième poulie assure le parallélisme des deux brins. Enfin, deux galleux en acier fondu, portés chacun par une branche de même métal, pressent fortement le câble sur les poulies de distribution pour maintenir la tension et régulariser le mouvement.

Les outils employés pour labourer sont : la charrue à trois petits socs, et la charrue de défoncement à un seul soc. La première peut enfoncer à dix-neuf ou vingt centimètres, et donne, comme vitesse, des résultats merveilleux. La seconde s'enfonce, suivant les terrains, de trente-cinq à quarante centimètres, et ramène complètement le sous-sol à la surface. Pour défoncer, on se sert aussi de trois et cinq contres à double tranchant, placés à trente centimètres de distance environ sur le cultivateur. Pour scarifier, on hausse la partie inférieure du contre d'une semelle horizontale et elliptique, plate en dessous, légèrement bombée en dessus, portant deux petites oreilles mobiles dans un plan vertical et destinées à soulever le sol déjà coupé par le scarificateur. Le travail de cet instrument est parfait ; à la vérité, la terre n'est pas retournée, mais elle est admirablement scarifiée et pulvérisée.

En Angleterre, le défoncement du sol n'est pas nécessaire ; aussi s'est-on peu préoccupé de cette question, et ce n'est qu'en 1862, sur la demande de M. le comte Adhémar du val de Beaulieu, que MM. Howard ont construit leur grande charrue de défoncement à un seul soc.

M. de Poncins, au contraire, n'a pas eu d'autre but que celui du défoncement, mais dans des conditions particulières ; car, placé sur un terrain dont le sous-sol est entièrement composé de pudding ou de mâchefer, il fallait bien se garder de les ramener à la surface. Pour lui, il s'est agi de les briser et de les soulever légèrement, afin de produire un drainage artificiel ; aussi, pour vaincre de tels obstacles, M. de Poncins a dû augmenter considérablement la puissance de ses appareils jusqu'à pouvoir atteindre une profondeur de cinquante-cinq centimètres. Grâce à ce mode nouveau de culture, de magnifiques froments poussent en ce moment là où, l'année dernière encore, de chétifs genêts épanouissaient à grand-peine leurs grappes dorées.

A quel prix a-t-il obtenu ces résultats si brillants ? Lui seul peut le savoir. Peut-être eût-il été préférable, dans la pratique, d'attaquer moins violemment les obstacles, de s'écarter un peu moins du système anglais, de ruser sans cesse et de laisser de côté ce vieux dicton : « Vaincre ou mourir, » pour le remplacer par celui-ci : « Vaincre avec le temps et vivre toujours ; » semblable, en cela, au mineur expérimenté qui, en présence d'un bloc de rocher à enlever, agit avec une sage lenteur, profite des moindres joints pour enfoncer sa pince et finit, par sa seule force et son même instrument, par accomplir une besogne devant laquelle tout autre moyen aurait échoué.

Que M. le marquis de Poncins veuille bien excuser cette légère critique.

Personne plus que moi n'admire le noble exemple qu'il donne sans cesse aux cultivateurs du Forez. Lui signaler quelques inconvénients qui peuvent résulter de l'installation même de son matériel, n'est-ce pas lui prouver l'intérêt sincère et réel que je porte au succès de son œuvre et l'ardent désir que j'ai de la voir réussir ?

La machine Ganneron procède d'un autre principe. La nuit, sous un hangar, au jour, elle se rend elle-même sur le lieu du travail : armée de vingt pioches montées angles à quatre sur un arbre coudé suivant des angles de 72°, elle travaille avec vigueur, broyant et pulvérisant le sol

à une profondeur moyenne de vingt-cinq centimètres. Elle pourrait retourner le sous-sol, dit-on, en modifiant la forme des pioches et en augmentant la vitesse ; mais elle ne l'a point fait à Roanne. Elle cultive environ un hectare en dix heures. Son travail est aussi parfait que possible, mais il est coûteux ; sans doute, cette machine n'a pas besoin de chevaux ni de bœufs pour se rendre sur le terrain ; mais ne faut-il pas l'approvisionner sans cesse d'eau et de charbon, en quel endroit qu'elle se trouve ? Ne doit-elle pas utiliser la majeure partie de sa force pour se transporter elle-même pendant toute la journée ? Sans doute, il ne faut que trois hommes pour son fonctionnement ; mais ne faut-il pas deux hommes et deux voitures pour l'alimenter ? Tout cela coûte et coûte beaucoup.

Enfin, contrairement aux systèmes Howard et de Poncins qui peuvent cultiver, en tout temps et partout, il lui faut un terrain plan et résistant. Qu'une pluie d'un jour survienne sur un sol argileux, et le repos lui est imposé d'une manière absolue. Pendant les mauvais temps, l'équipage utilisera ses loisirs à implorer la clémence du ciel et de Matthieu (de la Drôme).

Comme locomobile locomotive, la machine Ganneron présente des perfectionnements heureux, dus aux inventeurs Kientzy et Jarry. Je noterai, entre autres, le système de manœuvre de l'avant-train, qui peut tourner complètement autour d'un axe vertical, et dont la direction est commandée, au moyen de pignons, par le chauffeur placé à l'arrière.

Cet examen rapide des trois systèmes Howard, de Poncins et Ganneron, me semble suffisant, surtout pour les personnes qui les ont vu fonctionner, pour permettre d'envisager la culture à vapeur dans sa généralité.

La question qui domine toutes les autres est, à mon point de vue, la question économique. Cependant, elle-même est fort complexe, car non seulement il s'agit ici des frais de combustibles, d'approvisionnement d'eau et des journées de manœuvres, mais encore du capital engagé qui, pour une exploitation sérieuse, doit être au moins de 20,000 francs, de son amortissement et de frais d'usure qui ont une influence extrême sur le prix de revient.

La locomobile, elle seule, entre pour plus de moitié dans les frais d'achat. Si donc la culture à vapeur faite avec une machine n'a lieu que pendant cent jours, il faudra répartir également sur chaque journée de travail les frais provenant de l'argent engagé pour dépenses du matériel, et tenir compte des pertes de temps qu'exigera, chaque année, la mise en chantier de cet outillage pour lequel des ouvriers spéciaux sont indispensables. Dès lors, il y a donc évidemment tout intérêt à utiliser pendant l'année entière le personnel et la majeure partie du matériel ; car l'amortissement, se répartissant sur un plus grand nombre de jours, rendra le travail moins coûteux, et l'on aura toujours sous la main des agents exercés.

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable que la partie motrice du système puisse être facilement et avantageusement applicable, non pas seulement au défoncement ou au labourage, mais encore à l'exploitation rurale en général ; c'est-à-dire, qu'il faudra que les locomobiles puissent être également utilisables pour battre, vannier les grains, pour les meuneries, distilleries, féculeries, scieries, et pour tous les autres travaux des champs, tels que remonter la terre entraînée par les eaux, dans les coteaux inclinés et plantés de vignes, etc., etc.

Ici se présente naturellement une objection que j'ai déjà entendue formuler bien des fois. Nous admettons avec vous, me dira-t-on, la possibilité et même l'avantage de la culture à la vapeur dans les grandes exploitations ; mais en France, où la propriété est très-divisée, cela n'est pas possible, et, engager un fermier à adopter ce procédé, c'est le pousser à une ruine certaine. Sans doute, et j'approuve complètement ce raisonnement. Moi-même je serais le premier à dissuader tout exploitant d'employer la vapeur dans de semblables conditions ; mais, je prônerai hautement comme avantageuse toute association entre fermiers pouvant assurer à une locomobile un travail régulier pendant toute l'année. Mieux encore, soutiendrai-je la formation d'une société ayant pour but l'exploitation agricole à vapeur.

Il résulte, des statistiques établies jusqu'ici, qu'une locomobile travaillant pendant trois jours

consécutifs dans une ferme, peut faire, le quatrième, un trajet de quatre à cinq kilomètres, sans que les bénéfices de son travail soient notablement réduits par les frais de transport. Or, quoi qu'on en dise, la propriété n'est pas tellement divisée dans le département de la Loire que, dans une circonférence d'un diamètre de cinq à six kilomètres, il ne soit pas possible à la société d'exploitation à vapeur d'assurer un travail suffisant pour l'utilisation complète de son outillage.

Une autre observation n'est encore faite ; la voici : Si vous cultivez à la vapeur, que deviendront nos bœufs et nos chevaux de travail ? La réponse est facile. Au lieu de faire travailler vos bœufs, vous les engraissez et vous ferez de la viande de boucherie ; vos terres, mieux cultivées, vous donneront plus de foin ; par conséquent, vos bœufs pouvant être plus nombreux, vivant à l'écurie, vous donneront plus de fumiers vos terres en profitant encore, et votre cheptel se renouvelant plus souvent vous donnera plus de revenus, en répétant plusieurs fois dans l'année le même bénéfice que vous réalisez actuellement. Quant aux chevaux, à mesure que de nouvelles lignes de chemins de fer s'ouvrent à la circulation, les transports augmentent ; il en est de même pour l'agriculture à vapeur, et en cela, contrairement à l'avis de quelques personnes, je prétends qu'au lieu de l'influence de ce nouveau mode d'exploitation aura pu produire son effet dans une propriété, le même nombre de chevaux qu'avant son introduction sera certainement nécessaire pour en transporter les produits.

Aux deux questions qui ont été posées au commencement de ce rapport, je répondrai donc :

Où, la culture à la vapeur est possible ; le travail, dont vous avez été tous témoins à Roanne, prouve que sa perfection est même plus grande que celle que la plus habile labourneur de vos contrées pourra obtenir avec ses bœufs et les instruments même les plus perfectionnés ;

Où, la culture à vapeur est pratique, par ce qu'en terrain ordinaire, elle est meilleur marché que par les procédés actuels, parce que sa puissance vous permet d'entreprendre, sur une grande échelle, des travaux que vous ne pouvez actuellement qu'à grand-peine exécuter en petit, à des prix bien plus élevés.

A l'appui de ce que j'avance, je citerai deux faits, de l'authenticité desquels je ne puis me porter garant ; je les tiens des exploitants eux-mêmes.

Pour le labourage ordinaire, il faut à deux paires de bœufs conduits par un homme et un enfant, quatre jours pour faire un hectare : à 2 francs par jour par bœuf et par homme, ensemble 12 francs par jour et 48 francs pour un hectare, au lieu de 25 francs que coûte le labourage à la vapeur. Pour le défoncement à cinquante-cinq centimètres de profondeur pour planter la vigne, avec la charrue perfectionnée Hornsby, il faut au moins huit paires de bœufs et quatre hommes pendant dix jours, pour faire un hectare. D'après les chiffres indiqués ci-dessus, le coût est donc de 400 francs ; mais il est indispensable aussi de faire entrer en ligne de compte : la difficulté de se procurer huit paires de bœufs, de les habituer à marcher ensemble, ce qui, au dire des experts, n'exige pas moins d'une dizaine de jours ; enfin, le repos forcé qu'on est obligé de leur laisser pendant un travail aussi excessif, sous peine de s'exposer à perdre plusieurs animaux. D'après cela, le prix de l'hectare défoncé doit être au moins doublé, et, en le portant à 800 francs, on est probablement encore en dessous de la réalité. Le même travail qui, fait à bras d'homme, coûterait de 12 à 1500 francs, ne dépassera certainement pas 100 francs avec la vapeur, et pourra être continué aussi longtemps qu'on le désirera. L'exploitation rurale à la vapeur est donc avantageusement possible et pratique. Reste à l'appliquer ; et, pour cela, si l'on veut en retirer tous les bénéfices et les avantages qu'elle comporte, il est nécessaire d'agir avec une grande prudence, de n'acheter le matériel qu'au fur et à mesure qu'on en trouvera l'emploi, et d'apporter, dans le choix de l'outillage, une attention extrême, afin de ne pas être obligé de mettre quelques jours après au rebut des instruments qu'un examen trop superficiel vous aura entraînés à adopter. Cette dernière condition conduit naturellement, pour l'exploitation à vapeur, à faire désirer la formation d'une société générale, de préférence à une association particulière de quelques fermiers ; car la première pourra facilement trouver dans son sein des hommes désintéressés et capables, qui se feront un véritable devoir de lui donner leurs conseils, tandis qu'au contraire la seconde sera exposée ou à faire de regrettables écoles, ou à payer fort cher le concours de quelques ingénieurs.

Quoi qu'il en soit, le concours international de charrues à vapeur de Roanne a donné un puissant élan à l'agriculture. Non seulement du département, mais encore de tous les points de la France, de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, de Nèvers, de Besançon, de l'Isère et de la Savoie, les hommes les plus compétents sont accourus pour assister à ces curieux essais, et tous sont partis pénétrés de cette conviction profonde, que la solution était trouvée et que le moment était venu d'en rechercher l'application.

Gloire soit donc rendue à ceux qui, bravant toutes les difficultés, n'ont épargné ni leur temps, ni leur peine pour mener à bien une si belle entreprise ! Ils doivent trouver une bien douce récompense dans l'intérêt immense qui s'est attaché à leurs efforts et dans le succès qui les a couronnés.

Le concours international fondé, par l'association momentanée des trois sociétés d'agriculture du département de la Loire, prouve quelles magnifiques choses il serait possible de produire, en rendant permanente cette association, où chaque d'elles vient offrir un concours énergique. Quant à moi, Messieurs, je m'estime heureux d'appartenir à la société de Saint-Etienne qui, grâce à son organisation, peut apporter dans cette nouvelle constitution non-seulement l'expérience et le zèle des agriculteurs, mais encore les connaissances spéciales et si recherchées de l'industrie et des sciences. L'industrie et l'agriculture sont deux sœurs qui doivent toujours marcher ensemble et se prêter un mutuel appui ; la prospérité de l'une fait la richesse de l'autre. Rivalisons donc d'efforts pour appeler dans notre sein les constructeurs d'instruments agricoles, trop rares parmi nous, afin d'ajouter à notre section d'industrie une nouvelle spécialité si désirée par l'agriculture entière.

En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer ici aux Sociétés d'agriculture de Roanne et de Montbrison, au nom de celle de Saint-Etienne tout entière, les remerciements les plus sincères pour l'accueil gracieux et empressé qui a été fait à ses délégués.

Le concours de Roanne a créé pour jamais, entre les trois Sociétés de la Loire, des liens de confraternité qui sont appelés à se resserrer de jour en jour et à produire de grands et beaux résultats.

Samedi 14 mai, a eu lieu, dans la salle du collège, la quatrième séance musicale, de la société philharmonique. Ces soirées musicales si bien appropriées à la distraction du public roannais, déshabillé de tout autre délassement, attirent chaque fois un auditoire choisi.

Les instrumentistes, violonistes, violoncellistes, pianistes, etc., ont noblement fait leur devoir à la dernière séance ; cependant il nous a semblé que les honneurs de la soirée étaient pour les morceaux de chant. Le public comprend mieux la partie vocale, et il semblait trouver plus de charme à écouter une jolie voix qu'un morceau exécuté sur un instrument.

Une belle chansonnette, *La Rallonge*, a été dite avec infiniment d'esprit et de goût par M. B. La voix de M^{lle} C. manque peut-être un peu d'ampleur, mais elle a beaucoup de charme, de légèreté, d'expression et de naturel ; aussi la romance *La Byzantine* qu'elle a interprétée de sa voix fraîche, limpide et d'une charmante sonorité, ont valu à la jeune chanteuse d'être applaudie par des mains exprimant chaudement le plaisir qu'elle faisait éprouver. D'autres joyeusetés musicales, dites avec goût, entrain et brio, ont fait le plus grand plaisir.

M. Romedenne a fait entendre sa fantaisie sur des motifs de *Martha*, l'une des partitions les plus connues et les plus aimées de M. de Fofow. Il a rendu, selon son habitude, les passages difficiles avec la souplesse et la justesse d'archet qui font les brillants solistes. Les choses les plus difficiles sont exécutées par lui avec une aisance, une pureté que possèdent bien peu de violonistes. On applaudit toujours avec plaisir cette grâce de style, cette netteté scintillante, qui se joue des difficultés et qui leur enlève ce qu'en d'autres mains, elles laisseraient paraître d'études laborieuses et de gêne peu aimable.

L'interprétation de *l'Andante* de Haydn nous a paru un peu faible ; mais cet *andante* renferme de si jolies fleurs, de si fraîches et si gracieuses pensées, qu'on oublierait avec plaisir l'échantillon que l'orchestration pouvait avoir de défectueux, et qu'on se délectait à cette simplicité, à cette limpidité tonale qui laisse voir tout d'un coup ce que l'œuvre recèle de mélodie et d'harmonie.

Ces séances sont une véritable fête pour la société roannaise. Elle se donne rendez-vous dans la salle du collège, où la meilleure musique charme les oreilles sans fatiguer ; le ton de bonne compagnie qui y règne devrait faire de ces soirées musicales un endroit à part, destiné à être de plus en plus fréquenté. L'orchestre est très habilement conduit, les chanteurs ont fait leurs preuves, et la variété des programmes de la société philharmonique a droit de satisfaire les plus exigeants.

Il est question d'une nouvelle rue à ouvrir, qui partirait du cours Persigny, un peu plus haut que la maison Péard, et se dirigerait, à travers prairies et jardins, sur la place de la Voirie. Cette rue aurait la largeur du cours Persigny. Les propriétaires cèdent le sol sans rétribution. Nous devons les en féliciter, car nous ne sommes pas habitués à de pareils désintéressements. Si tous comptaient aussi bien leur intérêt, les villes se transformeraient plus facilement. Espérons que cette initiative servira d'exemple.

Le 18 de ce mois, vers une heure du matin, dans la commune de Balbigny, un moulin appartenant au sieur Montre a été entièrement consumé par les flammes. Les voisins de ce sinistre étaient accourus pour en arrêter le progrès, qui ont été si rapides, qu'ils ont dû se borner à en rester simples spectateurs, et à préserver un corps de logis, où se trouvaient les granges et une écurie, séparés des bâtiments incendiés. Ce moulin faisait tourner quatre paires de meules. La perte peut être évaluée à 30,000 fr. pour l'usine et les bâtiments, et à six mille francs pour les marchandises. Le propriétaire était assuré à la compagnie *La Nationale*.

Dans la commune de Vougy, le jeune Tachet, enfant de quatre ans seulement, s'est échappé quelques instants, dans la journée du 17 de ce mois, à la surveillance de ses parents, et s'est noyé dans un fossé bordant le chemin vicinal, à environ 300 mètres de son domicile. Lorsqu'on l'a retrouvé, l'asphyxie était complète.

Le même jour, le sieur Chollot Thomas, âgé de 65 ans, de la commune de Saint-Cyr-de-Favières, a été trouvé, par le garde de la commune, noyé dans un étang. Au premier moment, on a cru à la possibilité d'un crime ; Chollot ayant vendu ses propriétés à fonds perdus ; mais un examen attentif a dissipé cette première idée. Le corps n'avait aucune trace de violence.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 1^{er} au 14 mai 1864.

Marriages.

Bertaud Claude-Marie, fabricant, 28 ans, et Colombat Joséphine, 18 ans.

Doujon François, instituteur, 50 ans, et Luminier Jeanne, 18 ans.

Chollot Etienne-Louis, menuisier, 22 ans, et Murare Jeanne-Marie, 23 ans.

Naissances.

Magnin Josephin, fille de Pierre Magnin, et de Bonland Angéline. — Butey Jacques, fils de Mathieu Butey, et de Dacher Elisabeth. — Faure Jean, fils de Etienne Faure, et de Bailly Benoit. — Metestari Claude, fils de Alexis Metestari, et de Simon Justine. — Barras Claudine, fille de Benoit Barras, et de Berger Benoit. — Paillet Antoine, fils de Jean Paillet, et de Burichon Marie. — Baly Jean, fils de Jean Baly, et de Badolle Blandine. — Barbier Marie, fille de Jean Barbier, et de Barge Marie. — Rebeiser Marguerite, fille d'Antoine Rebeiser, et de Biersse Marie. — Dugelay Eugénie, fille de Philibert Dugelay, et de Robin Jeanne. — Burton Louis, fils de François Burton, et de Combebrand Gilberte. — Cabout Benoit, fils de Jean Cabout, et de Marquet Claudine. — Place Victorine, fille de Jean Place, et de Accary Etienne. — Garviver Michel, fils de Jean Garviver, et de Baudinat Jeanne. — Rochet Marguerite, fille de Antoine Rochet, et de Charret Claudine. — David Henriette, fille de

Etienne David, et de Lespinasse Marie. — Carret Pauline, fille de Antoine Carret, et de Aucher Suzanne. — Mulet Eugénie, fille de Germain Mulet, et de Lefèvre Emélie. — Ginnet Louis, fils de Léonard Ginnet, et de Rouillon Marguerite. — Burnot Michel, fils de Jean Burnot, et de Grouillet Antoinette. — Poyet Jean, fils de Jean Poyet, et de Chassagne Geneviève. — Barnodière Louis, fils de Laurent Barnodière, et de Biersse Jeanne. — Bertaud Antoinette, fille de Jean Bertaud, et de Coutaudier Antoinette.

Décès.

Cordelière Agathe, 5 ans. — Cornet Claudine, 75 ans. — Morierne Jean, 70 ans. — Lacour Etienne, 45 ans. — Pépin Charles, 16 jours. — Perrin Antoinette, 69 ans. — Gouin Jean, 56 ans. — Levigne Anna, femme Vallet, 53 ans. — Dufour Claude, 76 ans. — Chalumeau Philippe, 75 ans. — Goutenoire Antoine, 77 ans. — Thiers Marguerite, 77 ans. — Borde Pierre, 29 ans. — Renaud Louis, 26 ans. — 3 enfants sans vie.

Les noms des personnes de notre département qui ont obtenus des prix au Concours Régional se trouvent disséminés dans une brochure qui a été publiée. Nous croyons devoir les donner, en mettant à chaque nom tous les prix qu'un même lauréat a obtenus.

M. Palluat de Besset, à Nervieux : 3^{es} prix, pour un taureau de race charollaise pure. — 4^{es} prix, pour une génisse, et mention honorable pour une vache.

M. de Neuhourg, à Pommers : 3^{es} prix, pour une génisse de race charollaise, et 3^{es} prix, pour une vache laitière.

M. Vial Philibert, à Mably : 2^{es} prix, pour une vache race charollaise.

M. Vernay-Benoit, à Saint-Pierre : 1^{er} prix, pour une génisse. — 2^{es} prix, pour une vache, race femeline ; mention honorable pour une génisse. — 2^{es} prix, une vache race durham croisée.

M. de Boissieux, à Saint-Chamont : 2^{es} prix, pour un taureau, race française.

M. Thiey Jean : 2^{es} prix, pour une vache, race française ; mention honorable, pour une vache race durham pure.

M. Serre Benoit, à Montbrison : 1^{er} prix, pour un taureau. — 1^{er} prix, pour une génisse. — 2^{es} prix, pour une vache, race française pure. — 1^{er} prix, pour un taureau. — 1^{er} prix, pour une génisse. — 3^{es} prix, pour une vache, race étrangère pure. — Mention honorable, pour une génisse, durham croisée. — Mention honorable, pour un taureau croisé.

M. Poyet, à Pouilly-les-Nonnains : 3^{es} prix, pour une génisse, race française. — Médaille de bronze, pour le vol de. — 1^{er} prix et médaille d'or pour charue dombasle.

M. le Marquis de Fouches, à Valières : deux 2^{es} prix, et une mention honorable, pour trois taureaux, race durham pure.

M. Francisque Balay, qui a obtenu la médaille d'honneur, a en outre obtenu un 3^{es} prix, et une mention honorable, pour deux taureaux, race durham pure. — 2^{es} prix, et une mention honorable pour deux taureaux, et deux 1^{er} prix, pour une génisse et une vache, race d'Ayr pure. — 1^{er} prix, pour une vache durham croisée. — 4^{es} prix, pour un bœuf, race étrangère. — 2^{es} et 3^{es} prix, pour deux bœufs race croisée. — Une médaille d'or, pour divers produits agricoles.

M. le Comte de Plessis, à Montbrison : mention honorable, pour un taureau race durham.

M. Thorat Louis, à Saint-Nizier : 1^{er} prix pour génisse race durham pure.

M. le Comte de Villeneuve, à Montbrison : 1^{er} prix pour un taureau (race d'Ayr). — 2^{es} prix pour une génisse, race étrangère. — 1^{er} prix pour une vache.

Mada ne Laugaudin, à Lapacaudière : 1^{er} prix, pour une génisse ; — 2^{es} prix pour une autre, race d'Ayr.

M. Cognet Jean : 1^{er} prix pour un taureau ; — 2^{es} prix pour une vache, race étrangère pure.

MM. Ray et Nigay : 1^{er} prix pour un taureau, croisement durham.

M. De Boissieux, à Saint-Chamont : 2^{es} prix pour un taureau race française.

M. Duchevalard, à Mornand : 2^{es} prix pour un taureau croisement durham. — Médaille de bronze pour lot de volaille.

— Médaille d'argent pour beurre et autres produits.

M. Helle Alfred : mention honorable pour un taureau croisement durham. — Mention honorable pour une vache.

— 1^{er} prix, pour une vache croisement divers.

M. Chambon Barthélemy, à Savignieux : mention honorable pour un taureau race durham croisé.

M. Zieliński à la Corée : 1^{er} prix pour un taureau croisement divers ; — mention honorable pour un taureau ; 1^{er} prix pour une vache.

M. Claudier Léopold, à Roanne : mention honorable, pour une vache croisement divers.

Royer à Vignas : 3^{es} prix pour brebis race étrangère.

M. Sénéclauze, de Bourg-Argental : médaille d'or pour un lot de volaille et rappel de médaille d'or pour arbres résineux.

M. Benoist de Monthuison : médaille d'argent pour lot de volaille.

M. Bordat, à Nandax : médaille de bronze pour lot de volaille.

M. Boudaille, à Perreux : médaille de bronze pour lot de volaille ; mention honorable pour une baratte.

M. Jeannet, à Roanne : médaille de bronze pour lot de volaille.

M. Escollier, à Saint-Etienne : médaille de bronze pour lot de volaille.

M. Glataud, à Roanne : 1^{er} prix, médaille d'argent, pour bœufs.

M. Teillard, à Roanne : 2^{es} prix, médaille d'argent, pour collection d'airain ; — 1^{er} prix médaille d'argent, pour herse.

MM. Cancalon fils et neveu, à Roanne : médaille de bronze pour tuiles ; — médaille de bronze pour tuiles creuses.

M. Genot, à Roanne : mention honorable, pour appareil contre les gelées ; — médaille de bronze pour sulfate d'ammoniaque.

M. Goulorbe, à Roanne : 1^{er} prix, médaille d'argent, collection d'instrument de drainage.

MM. Ferrière et Edant, à la Chassière, Saint-Etienne : 2^{es} prix, médaille d'argent, pour machine à vapeur.

M. Bouzy, à Roanne : 1^{er} mention honorable pour machine à vapeur ; mention honorable pour un pressoir.

M. Duché, au Coteau : 4^{es} prix, médaille d'argent, pour machine à battre ; 1^{er} prix médaille d'or pour un pressoir.

M. Ducrot, à Charlieu : mention honorable pour une baratte ; 2^{es} prix, médaille de bronze, collection d'ustensiles.

M. Lafay, à Roanne : 3^{es} prix, médaille de bronze, pour un pressoir.

M. Cherpin Claude ; à St-André-d'Apchon : mention honorable pour un pressoir.

M. Chetard, à Roanne : rappel de médaille d'argent pour auges en pierre factice.

M. Rollin, à Roanne : médaille de bronze pour sacs agricoles.

M. Blondel, à St-Nizier-sous-Charlieu : médaille de bronze pour four métallique.

M. Burnichon, à Contourville : médaille de bronze pour compas à talus.

M. Geoffray, à Roanne : mention honorable pour son appareil à analyser les terres.

M. Pizet-Dumont, à Roanne médaille d'or, pour l'ensemble de ses produits en terre cuite.

Comice agricole de Perreux : médaille d'argent pour ses vins.

MM. Carrés et Cie, à Saint-Etienne : médaille de bronze, pour sulfate d'ammoniaque.

M. Genet, à Amions : médaille de bronze, pour produits agricoles.

M. Masson Antoine : à Roanne, médaille de bronze, pour engrais analysé, dit Phospho-Guano.

M. Rous Matthieu, à Sauvain : médaille de bronze pour fromage.

— Nous extrayons du compte-rendu de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Marseille que

publie le *Journal des Actionnaires* ce qui concerne la section de Roanne à Lyon par Tarare :

« Les travaux de cette section, de 74 kilomètres de longueur, ont été vivement poussés en 1863. »

« Le souterrain du Sauvage, pour la traversée du faite entre le bassin de la Loire et celui de la Saône, a été réduit autant que possible par l'emploi de rampes de 0^m,026 par mètre, aux abords du souterrain, sur 4,940 mètres d'un côté et 4,530 mètres de l'autre ; il présente encore néanmoins une longueur de 2,926 mètres. Il est maintenant attaqué, par les deux têtes, par cinq puits et par une galerie inclinée. »

« Outre le souterrain du faite, on rencontre sur la section de Tarare seize souterrains de longueur variable mesurant ensemble 4,426 mètres ; treize sont aujourd'hui entièrement percés. »

« Les travaux de cette section pourront être achevés en 1864, mais le terrain du Sauvage ne pourra être livré à la circulation que vers la fin de 1865. »

— Nous n'avons pu insérer dans notre dernier numéro les quelques paroles suivantes qu'a inspirées la visite de M. le duc de Persigny, à un instituteur de notre arrondissement.

A Son Excellence M. le duc de Persigny.

C'est au pied de la montagne du Jar, près du berceau de fleurs où repose la cendre bénite de vos ancêtres, que nous nous plaçons aujourd'hui pour dicter à nos jeunes neveux, que nous instruisons des charmes de l'agriculture, les quelques pages dictées par votre nom et dont la ville de Roanne est l'écho en ce jour.

Votre montagne de Jar a un lointain horizon ; on l'aperçoit dans la nue de notre petit Jar, situé à l'autre extrémité du département. Nous apercevons les premiers rayons du soleil levant sur votre montagne, nous y voyons briller les feux de l'astre du jour en son midi, et nous pensons, tous du moins l'espérons, que votre montagne et la nôtre recevront, dans un tardif crépuscule, les teintes rayonnantes de notre globe lumineux, longtemps encore après son coucher.

Parfois nous conduisons nos jeunes élèves sur le sommet du Jar, et là, nous leur exposons les panoramas que la plaine nous retrace. Notre œil aime à voir, du haut de cette montagne, l'exploitation de l'immense plaine où se joue le fleuve au long cours. Nous le suivons, en admirant l'industrie qui s'oppose à ses cascades, et qui, par des digues, utilise le tribut de ses eaux. Nous leur disons que c'est votre main qui arrose, qui draine, qui chauffe le Forer, et que par là, vous remplacez la stérilité par l'abondance.

Nous leur disons que le système de l'éducation ne se borne pas seulement à un engrais matériel, que ce n'est là que le rôle secondaire ; mais que le secret de l'éducation consiste dans une application suivie, constante ; que ce sont ceux qui, comme nous, restent constamment au foyer de leur maître, qui peuvent seuls donner les règles sûres d'une bonne exploitation. Vous l'avez bien exploité le grand champ du bonheur et de la gloire, et la France peut moissonner à pleine faucille, loin de la misère, dans les guérets de sa fortune. C'est ce que nous pensions quand nous vous avons offert, à votre passage à Roanne pour la première fois, l'apothéose de l'Empereur.

FOUILLAND.

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

BULLETIN FINANCIER.

Les transactions ont été assez animées depuis huit jours sur le marché financier de Paris, et bien que les circonstances aient exigé l'élévation du taux de l'escompte à 80, les dispositions de la Bourse se sont plutôt améliorées. Le rente 3 0/0 tend à se relever à 67 fr. Le 4 1/2 a remonté de 1.50. La Banque de France, le Crédit foncier, le Crédit industriel, toutes nos institutions de crédit sont fermes et maintiennent leurs cours.

Il y a eu, surtout un marché très actif en Banque sur les actions de la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie. Elles se sont élevées à 650, soit à 150 fr. de prime. Les hommes éminents qui sont à la tête de ce grand établissement, le but élevé qu'il se propose et les affaires importantes dont il va être chargé, assurent à ses actions une plus-value encore plus forte, maintenant qu'elles se négocient au parquet.

La spéculation a été moins active qu'ordinaire sur le Crédit mobilier. Mais il est bien possible que cette valeur réserve une surprise aux vendeurs à découvert pour la fin du mois.

Les chemins de fer sont stationnaires, ainsi que la plupart des valeurs industrielles. On recherche cependant quelques actions, et entre autres celles de Séville-Cadix, ainsi que les obligations du même chemin, dont les recettes sont toujours remarquables.

En valeurs étrangères, et en dehors du marché officiel, on traite toujours un grand nombre de valeurs, telles que l'emprunt turc, l'emprunt pontifical, l'emprunt mexicain ; les capitalistes français ont des intérêts considérables dans la plupart de ces fonds, et nous les engageons à se mettre en rapport pour tous renseignements et négociations, avec la maison Dautrevaux, qui est l'intermédiaire le plus vigilant et le conseil le plus sûr auquel ils puissent s'adresser. Cette maison paie, en ce moment, le coupon récemment échu du 6 0/0 consolidé turc intérieur (4^{re} émission) ; elle remboursera également les obligations sorties au tirage dernier dont la liste des numéros sortis va être prochainement publiée.

La Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, qui, depuis sa fondation déjà ancienne, a toujours justifié la confiance de ses intéressés, continue à recevoir des fonds en participation, et laisse aux capitalistes la faculté précieuse de les retirer en tout temps.

J. PARADIS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Rue de la Chaussée-d'Antin, 66, à Paris

LES DÉPÔTS DE FONDS SONT REÇUS ACTUELLEMENT

A L'INTÉRÊT DE 3 1/2 0/0.

La Société se charge gratuitement, au moyen de comptes de chèques, de tous les services de caisse des sociétés, négociants et particuliers.

Elle délivre gratuitement une nouvelle Notice sur le service des chèques et des comptes de dépôt d'espèces, reçoit les titres en garde, correspond avec les déposants de la province, encaisse les coupons et exécute, par commission, les ordres de Bourse.

G. 2-1 Le sénateur-président, marquis G. D'AUDIFFRET

Le N° 12 de l'AUTOGRAPHE a paru, il contient une page de musique inédite, une lettre et un billet de G. Meyerbeer, et entre autres autographes intéressants des lettres de Charles Nodier, Giulia Grisi, Jules Lecomte, Donizetti, Silvio Pellico, Michel Ney, Lucile Desmoulins, Madame de Bawr, le chevalier d'Eon, le maréchal Bosquet, Mahomet, le duc d'Angmale, Henry Murger, la reine Hortense, Mollévaux, Champol, l'homme au petit manteau bleu, Roux-Laborie, Rivarol, Ferroux-Khan, Gioberti, Louis de Bellemare (Gabriel Ferry), le général Yusuf, Jouffroy, Bacon.

Pour recevoir ce numéro envoyer 60 centimes en timbres.

poste, 14, rue Grange-Batelière, à M. Bourdin. — 12 francs l'album de 24 livraisons.

L'Autographe au Salon en est à sa 2^e édition : pour le recevoir franco, envoyer 1 fr. 20 en timbres-poste.

— Le trente et unième volume du *Magasin pittoresque*, riche en belles et curieuses gravures, est en vente, ainsi que la deuxième édition de *l'Histoire de France illustrée*, par MM. Bordier et Charbon, et la collection en quatre volumes des *Voyageurs anciens et modernes*. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des hommes, des événements, des arts, a une valeur égale à celle du texte.

Nous sommes à même d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs une bonne nouvelle. Après un repos, beaucoup trop prolongé selon nous, M. Emmanuel Gonzales, l'éminent romancier, vient de publier chez Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, *LES TROIS FRANÇAIS* (1 vol., 2 fr. 50). C'est une œuvre remplie d'épisodes pleins de terre, de drame et de délices tout à la fois, tels que sait les créer l'auteur des *Frères de la Côte*. On suit, le cœur palpitant d'espoir ou d'angoisse, au gré du brillant romancier, chacun de ses personnages à travers les événements les plus imprévus. D'ailleurs, faire ici l'éloge de M. Gonzales, est chose inutile; chacun le connaît assez pour savoir jusqu'à quel degré peut s'élever son beau talent; nous aimons mieux présenter en sa compagnie un frais et joli tableau qu'on nomme LA PUPILLE DU DOCTEUR. Dans ce volume (2 fr. 50, Brunet, éditeur, rue Bonaparte, 31), l'auteur, G. d'Ethampes, a poussé le gra-

cieux, le fini, la délicatesse, jusque dans leurs dernières limites. Chaque phrase est un trait de miniaturiste, et dans l'ensemble de cette œuvre on retrouve une des plus délicieuses toiles de genre. Ces grandes qualités n'empêchent point que le récit soit enchaîné des situations les plus intéressantes; on y voit aussi combien l'auteur aime et connaît à fond ce beau pays de Bretagne, aux mœurs si curieuses quoique si souvent décrites: rarement il nous a été donné de voir une intrigue aussi soutenue, aussi habilement conduite que celle de la *Pupille du Docteur*.

RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA PRESSE.

LE GLOBE

Journal quotidien, grand format, contient:
1^o Un journal politique, littéraire, etc.
2^o Un journal reproducteur des articles des journaux parisiens;
3^o Un journal judiciaire, les procès du jour;
4^o Une revue des journaux amusants de Paris.
Un an, 48 fr.; — Six mois, 25 fr.; — 3 mois, 13 fr.
On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5. — 5-3

Au printemps, traiter les maladies de peau, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade Citrine anti-herpétique en onctions, et l'essence de Salsepareille iodurée à l'intérieur comme dépuratif du

sang et des humeurs. Bidot, ph.-ch., 109, rue Saint-Lazare, à Paris.

Dépôt à Roanne, pharmacie Roubaud. L. B. 3-2

SAISON DU PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations).

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS
La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ DE DELANGRENIER ont été constatées par 30 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBERT, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACETI, supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. L. B. 3-3

La Monographie des hémorrhoides, par le docteur A. Lebel, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8°. Prix: 4 fr. A Paris, 14, rue de l'Echiquier (Consult.). L. B. 20-15

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	3 65	3 76
Froment 2 ^e id.	3 55	3 60
Froment 3 ^e id.	3 45	3 50
Seigle 1 ^{re} qualité	2 10	2 20
Seigle 2 ^e id.	2 05	2 10
Seigle 3 ^e id.	1 95	2 00
Orge	2 10	2 10
Avoine	1 25	1 50
Haricots	4 50	4 50
Farine 1 ^{re} qualité	42 00	42 00
Farine 2 ^e id.	39 00	39 00
Farine 3 ^e id.	26 00	26 00
Foin les 100 kilo	6 00	6 00
Paille	2 00	3 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e CHEZ, avoué à Roanne.

VENTE

Sur saisie immobilière

VIGNERONAGE

Situé sur la commune de Notre-Dame-de-Boisset, canton de Perreux, arrondissement de Roanne.

Adjudication pardevant le Tribunal civil de Roanne, en l'audience du mardi quatorze juin mil huit cent soixante-quatre, heure du midi.

Par procès-verbal de Beluzé, huissier au Coteau, en date du dix mars mil huit cent soixante-quatre, enregistré au bureau de Roanne, le quatorze du même mois, et transcrit au bureau des hypothèques de la même ville, le seize;

Joseph Vicaire, maître tailleur de pierres, demeurant au Coteau, a fait saisir, au préjudice de Marie Multon, femme de Pierre Boudoin, cafetier, avec lequel elle demeure audit Coteau, les immeubles dont suit la désignation.

Article premier.

Une terre gravier, de la contenance de treize ares dix centiares, appelée aussi Bas-de-Rhins, portée sous le numéro premier de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 2.

Une pâture, appelée Bas-de-Rhins, de la contenance superficielle d'environ dix-sept ares dix centiares, portée sous le numéro 2 de la matrice cadastrale de ladite commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 3.

Une autre pâture, appelée Bas-de-Rhins, de la contenance de quatre-vingt-six ares trente centiares, portée sous le numéro 2 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 4.

Une terre, appelée Bas-de-Rhins, de la contenance approximative de trente ares dix centiares, portée sous le numéro 3 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 5.

Une autre terre, appelée Bas-de-Rhins, de la contenance d'environ quatre-vingt-cinq ares trente centiares, portée sous le numéro 5 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 6.

Une autre terre, appelée Bas-de-Rhins, de la contenance d'environ un hectare dix centiares, portée sous le numéro 5 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 7.

Un pré, appelé Bas-de-Rhins, de la contenance d'environ quatorze ares quatre-vingt centiares, portée sous le numéro 6 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 8.

Une terre, appelée des Bœufs, de la contenance d'environ quatre ares dix centiares, portée sous le numéro 10 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 9.

Une pâture, appelée des Bœufs, de la contenance d'environ vingt ares quarante centiares, portée sous le numéro 11 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 10.

Un pré, appelé de la Maison, de la contenance d'environ trente-neuf ares cinquante centiares, portée sous le numéro 24 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 11.

Une terre, appelée du Jardin, de la contenance d'environ dix ares dix centiares, portée sous le numéro 29 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 12.

Une maison, appelée de Bas-Rhins, construite en pierres, chaux et sable, dite pavillon, couverte en tuiles plates,

située à Boisset, confinée: de nord, par emplacement qui sépare ledit pavillon de la maison d'habitation; et de midi, par fonds au saisi.

Article 13.

Un sol, de la contenance approximative d'un are trente-neuf centiares, porté sous le numéro 31 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 14.

Une terre, appelée Verchère, de la contenance d'environ cinquante-cinq centiares, portée sous le numéro 32 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 15.

Une terre, appelée chez Tholet, de la contenance d'environ un hectare vingt-cinq centiares, portée sous le numéro 34 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 16.

Un pré, appelé les Ormes, de la contenance d'environ trente-sept ares dix centiares, porté sous le numéro 78 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 17.

Un autre pré, appelé les Ormes, de la contenance d'environ neuf ares quarante centiares, porté sous le numéro 79 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 18.

Un jardin, appelé les Ormes, de la contenance d'environ un are cinquante centiares, porté sous le numéro 80 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 19.

Une maison, construite en chaux et sable, couverte à tuiles creuses, située à Notre-Dame-de-Boisset, confinée: de nord, par l'emplacement dont a été parlé à l'article douzième; de nord, par place pour battre le grain; et de midi, par la cour. Elle prend ses jours et entrées: au rez-de-chaussée, par deux portes, l'une servant pour entrer à la maison d'habitation, et l'autre pour entrer à l'écurie; la cave se trouve au nord, et les entrées et jours en midi. Elle forme le numéro 81, et est portée sur le plan cadastral de la commune de Notre-Dame-de-Boisset. Les articles les plus éloignés joignent en partie les propriétés de M. le duc de Cadore, de Guyonnet et des héritiers Multon.

Article 20.

Un sol, appelé les Ormes, de la contenance d'environ un are quinze centiares, porté sous le numéro 81 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 21.

Un pré, appelé les Ormes, de la contenance d'environ douze ares cinquante centiares, porté sous le numéro 82 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 22.

Une vigne, appelée les Ormes, de la contenance d'environ quinze ares quarante centiares, portée sous le numéro 83 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 23.

Une autre vigne, appelée les Ormes, de la contenance d'environ trente-trois ares, portée sous le numéro 84 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Article 24 et dernier.

Une terre, appelée les Ormes, de la contenance d'un hectare un are dix centiares, portée sous le numéro 85 de la matrice cadastrale de la commune de Notre-Dame-de-Boisset, section A.

Ces immeubles sont situés sur la commune de Notre-Dame-de-Boisset, canton de Perreux, arrondissement de Roanne. L'adjudication aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de six mille francs, en l'audience publique du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Roanne, qui se tiendra au palais ordinaire de justice, sis audit Roanne, mardi quatorze juin mil huit cent soixante-quatre, à l'heure de midi. Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sont prévenus qu'ils devront requérir ces inscriptions

avant la transcription du jugement d'adjudication.

M^e Pierre Chez, avoué près le susdit Tribunal de Roanne, demeurant audit Roanne, occupe pour le poursuivant.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^e Chez, ou au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges.

Pour extrait certifié:

Signé, CHEZ.

Enregistré à Roanne, le vingt mai mil huit cent soixante-quatre. Reçu un franc vingt centimes.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

Sur surenchère

EN UN LOT

IMMEUBLES

Situés à Saint-Maurice-sur-Loire.

Adjudication au mardi quatorze juin 1864, à midi, en l'audience publique des criées du Tribunal civil séant à Roanne.

Cette vente est poursuivie par M^e Etienne MARCHAND, avoué, demeurant à Roanne, constitué et occupant en sa cause, surenchérisseur.

Contre 1^o Etienne Tillié, propriétaire, demeurant à Saint-Maurice-sur-Loire, adjudicataire surenchérisseur; 2^o les époux Chaudet et Claudine Tillié, propriétaires, demeurant à Saint-Maurice-sur-Loire, la femme dûment autorisée; 3^o les époux Claude Epinat et Jeanne Marie Tillié, propriétaires, demeurant à Villefontaine, lieu des Gonneaux, la femme aussi dûment autorisée, colicitants; ayant tous pour avoué M^e Juttet, demeurant à Roanne; 4^o le sieur Jean Philippe, propriétaire, demeurant à Villefontaine, agissant en qualité de subrogé-tuteur de Mariette, Etienne, Claudine et François Tillié, enfants mineurs, nés du mariage d'Etienne Tillié avec Antoinette Philippe, décédée, — aussi colicitant, ayant pour avoué M^e Vial, demeurant aussi à Roanne.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

Une maison d'habitation, avec bâtiments d'exploitation, aîsances et une terre attenante; le tout, situé à Saint-Maurice-sur-Loire, canton de Roanne, occupe une superficie d'environ un hectare, et est confiné: de nord, par la grande route; de midi, par terres à M. Thorat et aux colicitants; de nord, par terre auxdits colicitants; et de nord, par terre à Madame Barnaud.

Ces immeubles, licités entre Etienne Tillié et ses enfants, dont ils étaient la propriété, avaient été adjugés audit Etienne Tillié, suivant procès-verbal de M. Bohan, juge, du trois mai courant; mais, par acte du onze, M^e Etienne MARCHAND en a surenchéri le prix.

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, du dix-huit même mois, cette surenchère a été validée, et l'époque de la nouvelle adjudication fixée.

En conséquence, les immeubles ci-dessus décrits seront de nouveau mis aux enchères, le mardi quatorze juin mil huit cent soixante-quatre, à midi, en l'audience publique des criées du Tribunal civil séant à Roanne, au Palais-de-Justice, sis place Saint-Etienne. L'adjudication sera prononcée par ledit Tribunal.

Les enchères seront ouvertes au par-dessus la somme de cinq mille cent quatre-vingt-onze francs soixante-dix centimes, à laquelle le prix a été élevé par suite de la surenchère, ci. 5191 fr. 70 c. L'adjudicataire devra aussi se conformer au cahier des charges déposé au greffe du susdit Tribunal.

De droit, les étrangers seront admis à concourir aux enchères.

Pour extrait conforme:

Lozé MARCHAND,

ROCHARD.

Enregistré à Roanne, le vingt-un mai mil huit cent soixante-quatre, fol. 91, case 1. Reçu un franc vingt centimes.

Signé, CARTIER.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE RECORBET.

Par jugement du Tribunal de com-

merce de Roanne, en date du dix-neuf de ce mois, le sieur RECORBET, cordonnier et mercier à Neulize, a été déclaré en faillite à compter provisoirement du trente novembre mil huit cent soixante-trois.

Sa personne a été placée sous la garde de M. le Commissaire de police de Saint-Symphorien-de-Lay.

M. Barge a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur Bostmembre, teneur de livres à Roanne, a été nommé syndic provisoire.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-six de ce mois, dix heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-Commissaire leur avis sur la nomination du syndic et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le vingt mai mil huit cent soixante-quatre.

BARBE, greffier.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

VENTE DE BIENS DE FAILLI,

comprenant

TERRE, JARDIN ET DEUX MAISONS

Situés à St-Symphorien-de-Lay.

Et une Maison.

Sise à Roanne, rue Impériale, En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne, devant M. Henry Bohan, juge

commissaire,

En deux lots séparés sans enclère générale. Adjudication au mardi 31 mai 1864, à midi. Cette vente est poursuivie à la requête de M. Vailas, propriétaire, demeurant à Roanne, en sa qualité de syndic définitif de la faillite de Pierre Boudoin, débitant, demeurant au Coteau.

Mises à prix:

Pour le premier lot, qui se compose des immeubles situés sur la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, sur la mise à prix de 5,000 fr. fixée par le jugement précité qui a ordonné la vente.

Pour le deuxième lot, qui se compose de la maison sise à Roanne, rue Impériale, sur la mise à prix de 7,000 francs, également fixée par le jugement sus-énoncé.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

EN GROS OU EN DÉTAIL

Ensemble ou séparément

1^o La belle Propriété de la **Chambre**, sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux, au milieu de laquelle se trouve un beau château, dans une des plus jolies positions de la Côte, au centre du vignoble, d'un abord facile et commode, à 3 kilomètres de la station du chemin de fer.

C'est une habitation charmante, d'où l'on jouit d'une vue délicieuse, possédant un grand et agréable jardin entouré de murs, avec des réservoirs alimentés par des sources et pièces d'eau.

Cette propriété se compose de plusieurs vigneronages, dont l'étendue entière est de 65 hectares. — On composera des lots suivant le désir des amateurs.

2^o Un beau domaine, appelé **Darda**, situé sur les communes de Saint-Germain-Lespinasse et de Saint-Forgeux, à 500 mètres de la route impériale et à 3 kilomètres de la station du chemin de fer. — Il existe une grande maison bourgeoise et de vastes bâtiments d'exploitation. — La contenance totale en vignes, prés, terres, étangs, jardin, aîsances et dépendances, est de 33 hectares; son terrain est de première qualité et tout fructueux.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Frédéric SUCHET fils, de Saint-Haon-le-Vieux, qui habite le château; et, pour traiter, à M^e ALLIER, notaire à Ambierle, et à M^e ROFEAT, notaire à Saint-Haon-le-Châtel, chargés de la part de M. Suchet père.

2-1

THÉÂTRE

DE POUQUES-LES-EAUX (Nièvre)

Outre les bals et concerts, voici le programme des pièces complètement nouvelles qui seront jouées cette année: comédie en un acte et en vers, de Méry; opéra-comique et deux opérettes, musique de Vogel, Schubert et Duprez; puis *Bérenice*, ou le retour d'une croisée, histoire du temps des croisades, deux actes en vers croisés.

On élève un nouveau théâtre d'été;

les distractions seront donc à Pougues à la hauteur de la renommée de ses eaux. L. B.

A VENDRE Une Maison, au Coteau, très-bien placée pour le commerce.

Facilités pour les paiements. S'adresser à M^e VEILLEUX, notaire à Roanne, rue Impériale, maison Roubaud.

A louer

A la Toussaint prochaine LE CABARET DE L'ANCRE

Près du café des Mille Colonnes, au Coteau.

S'adresser, à M. REMONTET dit MARQUIS, café de l'Orient, au Coteau.

VINS DE BORDEAUX

MÉDOC & SAINT-ÉMILION

en pièces, demi-pièces et quarts

Récoltes de 1862 et 1863.

S'adresser à M. COPIN fils, marchand de charbons, quai du Bassin, à Roanne. 20-17

A louer

A la Toussaint prochaine FONDS DE BOULANGERIE

Situé à la Farge, commune de Riorges.

Ce fonds de boulangerie, sis à un kilomètre de Roanne, et à un kilomètre du boulanger le plus près du lieu, entouré d'une population de 200 ménages, se compose de trois pièces, avec cave y appartenant, et d'une petite pièce de jardin.

Ledit fonds pourrait, au besoin, servir à l'exploitation d'une auberge ou d'une épicerie.

S'adresser, pour traiter, au sieur Montlabau, propriétaire, place du Creux-Granger, 5, à Roanne.

A LOUER DE SUITE DIFFÉRENTES PARTIES DE CLOS

RUE SAINT-JEAN, 67, à Roanne.

S'adresser à M. EDOUARD, marchand de charbons, y demeurant; ou à M. CHARLES BRISEBRAS, cafetier à Roanne, près le pont.

A LOUER DE SUITE POUR CESSATION DE COMMERCE ET CAS DE MALADIE

UNE AUBERGE

RÉPARÉE A NEUF

S'adresser au sieur BONNEBAS, faubourg Cler

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALBAN

PRÈS ROANNE (LOIRE)

Ouverture de la saison le 15 mai

PRIX DE VENTE POUR ROANNE

Les propriétaires des sources viennent d'acquiescer les baigneurs, qui frappent leur établissement d'une servitude souvent désagréable aux baigneurs et occasionnaient une grande irrégularité dans le service.

L'installation des bains d'eau minérale, d'eau douce et de vapeur, piscines, et salles pour le traitement par le gaz acide carbonique, à l'instar des meilleurs établissements de l'Allemagne, sera complète à l'ouverture de la saison.

Les principales maladies pour lesquelles ces Eaux sont employées avec grand succès, sont : gastralgies, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte, sciatique, affections syphilitiques récentes ou anciennes, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie. Elles sont aussi efficaces dans certains cas de stérilité.

EAUX MINÉRALES

Les eaux de SAINT-ALBAN sont tout à la fois boisson de table et boisson de malades. Elles ont donc des propriétés hygiéniques et thérapeutiques.

PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES

Leur goût agréable, leur propriété appétitive, digestive, leur nature gazeuse, les font rechercher pour la table. Mêlées avec le vin, qu'elles ne décomposent pas et auquel elles laissent tout son arôme, elles constituent une boisson salubre, rafraîchissante et très-agréable.

L'usage habituel de ces eaux, soit seules, soit coupées avec le vin, n'occasionne aucune irritation, contrairement à l'usage prolongé des autres eaux minérales employées comme eaux de table.

PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES

Leur propriété apéritive, tonique, diurétique, leur composition alcaline, magnésienne, gazeuse et ferrugineuse, les rendent importantes en médecine.

Elles fortifient le système nerveux sans laisser aucune irritation. Les personnes obèses ou menacées d'obésité, d'engorgement, de congestion ou de coup de sang en font usage avec succès.

Le vin blanc coupé avec l'eau minérale ou l'eau gazeuse est d'une efficacité reconnue pour les guérisons de la gravelle, de la goutte, des maladies de la peau, même invétérées.

EAUX & LIMONADES GAZEUSES NATURELLES

Ces eaux et Limonades s'obtiennent avec le gaz naturel qui sort des sources minérales, les plus riches des sources connues pour la pureté du gaz acide carbonique. Elles sont incontestablement supérieures aux Eaux et Limonades factices et autres.

Le tout au comptant : caisses, verres, contenus.

Eaux minérales	la caisse de 60 bouteilles	17 fr. 00	soit le contenu
	» 30 »	9 fr. 50	0,10 la bouteille.
Eaux gazeuses	la caisse de 60 bouteilles	18 fr. 20	soit le contenu
	» 30 »	10 fr. 10	0,12 la bouteille.
Limonades	la caisse de 60 bouteilles	27 fr. 50	soit le contenu
	» 30 »	14 fr. 75	0,27 1/2 la bouteille.

OCTROI EN PLUS

La caisse de 60 bouteilles 1 fr. 20 c. — La caisse de 30 bouteilles 0 fr. 60 c. 0,10 % en plus pour chaque expédition.

Les caisses et les 1/2 caisses sont reprises pour 2 fr., les verres pour 0,15 % (prix facturés), rendus franco à l'entrepôt de Saint-Alban.

HOTEL SAINT-LOUIS, A ROANNE

Les concessionnaires livrent les caisses pleines chez les acheteurs, mais le retour des caisses vides reste à la charge de ces derniers, qui, pour être remboursés, doivent les rendre franco à l'entrepôt.

C'est par leurs propriétés éminemment utiles à la santé que les

CHOCOLATS DEBAUVE & GALLAIS

30, RUE DES SAINTS-PÈRES (Paris)
Sont inimitables.

SE TROUVENT A ROANNE, CHEZ :

MM. ROUBAUD, pharmacien ;	MM. DEFAVY, négociant ;
GERBAY, id.	ROUSSEL, confiseur.

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE

55, B. SÉBASTOPOL, R.D. Paris.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt : chez M. GERBAY, pharmacien à Roanne. L. B. 12-6

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE pour la Fabrication spéciale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale ; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

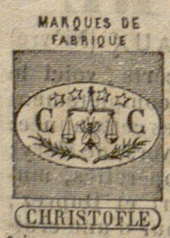
Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

RHUMS & CAFÉS

De la MARTINIQUE

M. BOLLUD, confiseur, rue de la Paroisse, à Roanne, conserve seul le dépôt de mes produits, qui ne seront vendus que revêtus de ma signature : HOUAILLE.

On trouve, dans la même maison, les produits de la Grande-Chartreuse, Vins fins et Liqueurs de premier choix.



CHOCOLATS

ORFÈVRE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 50 ; — A CARLSRUHE (Grand-Duché de Bade).

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à la fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Les succès obtenus n'ont fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible ; aussi, quelle que soit la concurrence, qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus

Notre représentant est

FABRIQUE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

Rue Impériale, 13.

DAUBET

TOLIER FUMISE

Ancien ouvrier de la maison Boulier et C^{ie}, successeurs de Bailly, à Lyon.

Vient d'établir à Roanne un atelier de construction d'appareils portatifs et de fourneaux maçonnés de toute dimension, pour la cuisine, les mieux perfectionnés qui aient paru jusqu'à ce jour.

Intérieurs de cheminées en cuivre et en tôle, sur commande.

Calorifères, dits thermostats économiques et salubres. Grillades et tournebroches à hélice et à ressort.

Construction de chaudières pour fourneaux de toute dimension, en cuivre et fer battu.

Il se charge de toutes réparations à des prix très-modérés.

BITUME

M. GENOT

Marchand de charbon

Rue Sainte-Anne, quartier des Baraques-Mulsant, à Roanne

Tient un dépôt de bitume pour cours et trottoirs, et se charge de son application.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le magasin de teinture de

M. JACOB

qui était ci-devant rue Impériale, 37, est maintenant même rue, 31.

ON DEMANDE de bons COURTIER d'Annonces et d'abonnements pour un journal politique. Fortes remises.

Ecrire franco à M. H. BÉON, rue de Lagny, 48 et 50, à Paris. L. B. 5-4



POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la V^e Pharmacie de St-André de Bordeaux, seule remplie contre les maladies des yeux et des paupières, autorisée par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.

Dépôts : à Roanne, chez M. DEFAVY, pharmacien ; à Saint-Etienne, chez M. ANSEL, pharmacien ; à Lyon, chez M. GUYOT, pharmacien ; à Paris, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Bordeaux, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Nantes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Marseille, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Alger, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Tunis, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Constantinople, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Smyrne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Salonique, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Athènes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Florence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Parme, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Reggio, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Plaisance, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Mantoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vérone, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Vicence, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Padoue, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trévise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Udine, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gorizia, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Trieste, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Venise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Rome, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Naples, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Gênes, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Livourne, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Pise, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Carrare, chez M. L. BÉON, pharmacien ; à Modène